

M. Thiers, ne le dit pas. Mais on sait qu'il ne fut mortel ni pour l'un ni pour l'autre des deux adversaires.

"Réélu par la Seine Inférieure à l'Assemblée législative, M. Thiers, continue Vapereau, y prit part à tous les débats importants ; il vota pour l'expédition de Rome, pour la loi sur l'instruction publique du 15 mars 1850 ; comme pour la suppression des clubs et pour la loi électorale du 31 mai."

La loi du 31 mai avait été inspirée à la majorité conservatrice—c'était la dénomination adoptée—par la crainte du socialisme qui venait de se signaler dans l'élection de M. Eugène Sue. Cette loi fut un des instruments dont Louis Napoléon sut le mieux se servir pour dépopulariser l'Assemblée, d'ailleurs médiocrement populaire. Louis Napoléon se fit le champion du suffrage universel contre l'Assemblée qui voulait en restreindre l'exercice. Ce peu de mots suffit au sujet d'une loi qui n'a jamais été mise à exécution. Napoléon l'abolit peu de temps après le coup d'Etat de décembre. Parlons maintenant de la loi du 15 mars 1850 et de la part que M. Thiers y a prise.

L'article VI de la constitution de 1848 portait : "L'Enseignement est libre." Il fallait toutefois une loi qui réglât cette liberté en donnant des garanties à la société, tout en accordant à l'initiative privée l'action à laquelle elle avait droit. Ce fut, sous prétexte d'atteindre ce double but, que les habiles combinèrent la loi du 15 mars 1850. Tout en rendant possible la concurrence avec les établissements de l'Etat, cette loi fut conçue,—on a l'aveu de M. Thiers—de façon à consolider l'Université et agrandir son influence.

Des intrigues multiples, nouées dans la fameuse *Réunion de la rue de Poitiers*, dont nous parlerons plus loin, remplaçaient alors la grande et vraie politique, la politique des principes. Embrouillés au milieu de ces intrigues qui épuisèrent l'*Assemblée législative*, une foule d'honnêtes députés se laissèrent entraîner, par amour de l'ordre, à de regrettables compromis.

"Parmi les personnes, dit le R. P. Deschamps, (*Tom III p. 234 et suiv.*) qui figuraient au premier rang sur la scène des affaires se trouvait un homme dont le nom avait fait du bruit dans les questions de liberté agitées de nos jours. Doué d'une imagination brillante, d'un cœur généreux, d'une foi sincère, il était un peu vain, trop sensible à la flatterie, et laissait beaucoup à désirer du côté du jugement. Jeune encore il s'était donné corps et âme aux doctrines lamanaisiennes, il avait dans le journal l'*Avenir*, demandé comme un droit la liberté absolue des cultes et la liberté absolue de l'enseignement. Devenu plus tard membre actif de la pairie,